

ÉDUCATION FINANCIÈRE DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE ET DU COLLÈGE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA BANQUE DE FRANCE, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC (IEFP)

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, et Jean-Marc Huart, directeur général de l'enseignement scolaire, ont signé, mercredi **11 octobre 2017**, une convention de partenariat, illustrant la volonté de la **Banque de France, du ministère de l'Éducation nationale** et de l'**Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)** de s'investir plus avant dans l'éducation budgétaire et financière des élèves du primaire et du collège.

La Banque de France se voit, aujourd'hui, gérer plus de 200 000 dossiers de familles surendettées. Dans ce contexte particulier, le Gouverneur de la Banque de France a rappelé l'intérêt primordial de former les futurs citoyens à une connaissance budgétaire et financière qui doit leur permettre de détenir les clés pour comprendre le débat économique actuel, de prendre les bonnes décisions financières et ainsi exercer des choix économiques éclairés.

La Banque de France et l'IEFP soutenaient, déjà, l'Éducation nationale dans ce sens. En effet, ils ont déjà eu l'occasion d'accompagner plus de 400 élèves en les aidant à préparer leurs entretiens d'embauche. Par ailleurs, le site « La finance pour tous » développé par l'IEFP connaît un grand succès auprès des enseignants : 130 séquences pédagogiques y sont disponibles.

Cette éducation financière se voit renforcer, aujourd'hui, autour d'une stratégie nationale qui s'oriente sur 4 axes majeurs :

- 1. Développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes.**
- 2. Développer les compétences à mobiliser dans l'accompagnement des personnes en situation financière.**
- 3. Soutenir les compétences budgétaires et financières tout au long de la vie.**
- 4. Donner à tous les publics les clés de compréhension des débats économiques.**

La mise en œuvre de cette stratégie doit donner la possibilité aux élèves d'acquérir les connaissances financières nécessaires afin de développer un bon comportement financier. Grâce à ces compétences, les élèves pourront aboutir au « *bien-être financier* ».

La convention signée le 11 octobre est dans la continuité des actions déjà menées pour développer cette stratégie nationale :

- La création du portail « Mes questions d'argent » : <https://www.mesquestionsdargent.fr/>
- Le développement du magazine « Consomag » Banque de France : l'éducation financière : <https://www.france.tv/france-o/consomag/>
- La création d'un compte Twitter : @banquedefrance et @financepourtous
- La naissance de chaînes Youtube : <https://www.youtube.com/user/banquedefrance> et <https://www.youtube.com/user/lafinancepourtous>
- L'ouverture prochaine de la cité de l'économie et de la monnaie à Paris.

Néanmoins, elle marque le lancement de **ressources pédagogiques inédites** produites par des groupes d'experts destinées aux enseignants de primaire et collège. Adossée aux programmes, l'éducation financière et budgétaire offre des situations concrètes variées dans différents champs d'enseignement comme notamment : les mathématiques, le français et l'histoire-géographie. Elles seront prochainement développées pour répondre également aux divers programmes enseignés en lycée : <http://eduscol.education.fr/cid121293/efb.html>

*Haoua MABROUK (Haoua.Ben-Ahmed@ac-dijon.fr)
professeur d'économie-gestion, lycée Montchapet DIJON*